

**Intervention de Mme Martine JUNG
Conseillère Municipale Déléguée
Conseil Municipal du 6.12.2010**

**M. le Maire,
Chers collègues,**

Le projet de Parc Naturel Urbain de Strasbourg est un de nos projets phares, issu de notre programme municipal. Il s'agit d'un projet innovant et structurant qui implique une remise en cause de toutes nos pratiques politiques de ces dernières années dans notre ville.

M. le Maire, vous vous êtes rendu à Koenigshoffen à plusieurs reprises, vous avez pu vous rendre compte des potentialités de ce site. Vous vous êtes également rendu compte des obstacles et des pesanteurs qui pourraient retarder l'avancement et la finalisation d'un tel projet, que d'autres villes commencent déjà à nous envier.

Une difficulté majeure se présente aujourd'hui. Nous devons l'aborder en toute franchise dans le cadre de cette modification du POS n°33 dont nous débattons. Le futur PNU est à la fois un site exceptionnel et fragile mais qui n'a pas vocation à être un sanctuaire. Quotidiennement des travaux et des constructions s'y réalisent. Je fais référence notamment aux travaux interminables à l'entrée du Chemin du Grossroethig. D'autres grands projets de construction sont attendus notamment sur l'ancien terrain du BRGM, Rte de Schirmeck, ou sur le Parc d'activités des Tanneries. Je pourrais également citer l'entrée de Koenigshoffen. Nous ne souhaitons pas un sanctuaire, mais nous ne voulons pas prendre la responsabilité d'une décision qui pourrait, de manière rédhitoire, couper, scinder, en deux parties, ce PNU naissant avec d'un côté le secteur des Capucins et de l'autre celui du Schnokeloch.

Si la rue Jean Mentelin, qui est avec la rue du Schnokeloch, la seule jonction possible entre le faubourg de Koenigshoffen et celui

de la Montagne-Verte, si cette voie devait être urbanisée, tel que l'induit la modification du POS, il y aurait une réelle coupure environnementale, je n'ose pas employer le terme d'obstacle physique et géographique entre ces deux secteurs.

C'est pourquoi, je partage les propos de notre collègue Alain JUND, Adjoint au Maire, qui dans une tribune libre déclarait dernièrement : « il faut maintenir la biodiversité, et développer les espaces naturels et la qualité des paysages ».

Comme beaucoup ici, je pense, que les grands gagnants de l'opération Quebecor, seront en définitive, les multinationales et l'Etat, l'Etat qui n'assume pas ses responsabilités. Je vous rappelle que ce projet porte sur 266 logements et près de 300 places de stationnement.

L'Etat s'est défaussé en faisant adopter la loi LRE (Responsabilité Environnementale) le 1^{er} aout 2008, loi que vous n'avez pas voté M. le Maire, tout comme le Député Armand JUNG.

Cette loi permet aux sociétés mères de ne pas assumer leurs responsabilités en matière de pollution qu'elles ont elles même engendrées durant leurs années d'activités, en laissant le soin aux filiales successives d'assainir le terrain, c'est le cas de la situation à Koenigshoffen.

M. le Maire, chers collègues, le projet d'aménagement du site Quebecor va finalement revenir à notre collectivité. Ne faisons pas, alors, les mêmes erreurs que d'autres ont commises par le passé. Il existe plusieurs projets alternatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'un examen attentif. Il n'existe pas non plus d'infrastructures d'accueil pour un tel lotissement, que ce soit en matière scolaire par exemple ou de transports publics ou de commerces de proximité. Le PNU de Strasbourg est le contraire d'un îlot, d'un espace refermé sur lui-même. Il se doit d'être ouvert, mais il ne doit pas être dénaturé.

Alors, je vous soumets, M. le Maire, l'idée d'une nouvelle forme de concertation autour de ce projet. C'est pourquoi, je vous propose, m'inscrivant dans la tradition des grands débats à

Strasbourg, que deux grandes réunions publiques soient organisées : l'une à Koenigshoffen et l'autre à la Montagne-Verte, sous votre autorité et votre présidence. Dans ce cas, je serai à vos côtés.

En conclusion, je fais appel à la responsabilité des uns et des autres et au bon sens collectif. Entre une prairie, pour reprendre vos propos M. le Maire, et un lotissement de 266 logements, il doit y avoir matière à débat et à compromis.

En attendant, je ne cautionnerai pas cette délibération qui implique un tel bouleversement pour notre faubourg et j'émettrai, à mon tour, un avis d'abstention.